



Règlement Intérieur SAE 2020-2021

En complément des règles sanitaires COVID-19

Bien vivre :

- Je respecte la propreté des lieux.
- Je respecte les autres grimpeurs et les responsables de salle.
- Je ne monopolise pas une voie les soirs d'affluence.
- J'aide à lover les cordes en fin de séance.
- Je revisse les prises qui tournent (Pour les clés, voir le responsable de salle)

Escalade :

- Je m'encorde uniquement avec le nœud de huit.
- Je vérifie systématiquement mon coéquipier avant de commencer à grimper.
- Je grimpe uniquement en moulinette.
- Seules les cordes fournies par la mairie doivent être utilisées (Hors formation et cours encadrés)
- Je suis responsable de la conformité et de l'utilisation de mon matériel (Baudriers et système d'assurance)
- Utilisation de la magnésie poudre interdite, seulement la liquide est autorisée.
- Utilisation du huit pour l'assurance interdite.

Rappel : Le passage du test d'accès aux SAE ne garantit pas mon autonomie en SAE (Assurance en tête non testée) ni celle en Extérieur mais uniquement un niveau technique minimum pour pouvoir grimper en moulinette en salle.

Pour l'accès à la salle de Margencel, il est impératif de détenir le niveau 3 du livret d'escalade !

! Bonne grimpe à tous !